

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 23 JUIN 2009**

---

<b><u>Présent-e-s</u></b> :	Mme	Helen	Schneuwly	RL+	<i>Présidente</i>
	Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	<i>Vice-présidente</i>
	M.	Christian	Hottelier	BA	<i>Secrétaire bureau</i>
	M.	Patrice	Arioni	DCe	<i>Conseiller</i>
	M.	Bernard	Boymond	DCe	<i>Conseiller</i>
	Mme	Evelyne	Butikofer	RL+	<i>Conseillère</i>
	M.	Christophe	Cortiglia	DCe	<i>Conseiller</i>
	Mme	Muriel	Devins	RL+	<i>Conseillère</i>
	M.	Daniel	Fischer	DCe	<i>Conseiller</i>
	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	<i>Conseiller</i>
	Mme	Inès	Micheli Kristof	RL+	<i>Conseillère</i>
	M.	Ginior	Rana-Zolana	RL+	<i>Conseiller</i>
	M.	Yves	Rossier	RL+	<i>Conseiller</i>
	M.	Thierry	Schmid	BA	<i>Conseiller</i>
	M.	Guillaume	Thion	BA	<i>Conseiller</i>
	M.	Jacques	Vallet	BA	<i>Conseiller</i>
M.	Alain	Walder	DCe	<i>Maire</i>	
M.	Georges	Vuillod	RL+	<i>Adjoint</i>	
Mme	Nicole	Mouty	BA	<i>Adjointe</i>	
M.	Claude	Crottaz		<i>Secrétaire général</i>	
<b><u>Excusé-e-s</u></b> :	M.	Marc	Bohren	DCe	<i>Conseiller</i>
<b><u>Procès-Verbaliste</u></b> :	Mme	Frédérique	Barbe		

---

BA : Bardonnex Alternative  
 DCe : Démocrate chrétien et Entente  
 RL+ : Radical, Libéral et Plus

**Mme H. Schneuwly**, présidente du Conseil municipal, souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée. Elle excuse l'absence de M. M. Bohren et ouvre la séance à 20h35 par ces quelques mots :

*«Monsieur le Maire,  
Madame et Monsieur les Adjointes,  
Chers collègues Conseillers municipaux,*

*Pour marquer le début de ma nouvelle fonction j'aimerais vous adresser ces quelques mots. J'aimerais comparer la fonction de président du Conseil municipal à un exploit sportif où, dans mon cas, un autre a suivi les deux années d'entraînements et c'est moi qui me trouve sur la ligne de départ. En effet, le destin a voulu qu'Yves Rossier renonce à l'honneur de sa présidence et je me trouve à sa place. Je ferai de mon mieux pour me montrer aussi digne que les deux prédécesseurs que je connais, Thierry Schmid et Marc Bohren, qui ont su si bien cadrer les débats et assurer le bon déroulement de nos séances.*

*Nous voilà au milieu de la législature, un moment idéal pour faire un petit bilan intermédiaire: Le bureau précédent a établi une nouvelle nomenclature pour les commissions ainsi qu'un système de procès-verbaux provisoires et définitifs, ce qui facilite le classement pour tout le monde.*

*Les présentes séances du Conseil municipal ne ressemblent plus à celles du début de la législature où, à part les communications de l'Exécutif, il n'y avait pas beaucoup de sujets à débattre ; en regardant l'ordre du jour de ce soir, je constate que cela a bien changé ! L'année en cours sera marquée par une grande activité de prises de décisions, de finalisations de projets et d'une certaine activité préélectorale ; l'échauffement de la musculature, pour rester dans les termes sportifs, est très important pour assurer une bonne performance.*

*Je profite de l'occasion pour vous exprimer ma reconnaissance des efforts fournis et de l'engagement de chacun des conseillers et surtout des membres de l'Exécutif. Ce travail prend beaucoup de temps et de l'énergie qu'on souhaiterait par moment avoir à disposition pour la famille, les amis ou pour la carrière professionnelle. En plus, notre engagement n'est pas toujours ou rarement reconnu par les groupes adverses et il peut même arriver que nous soyons fortement critiqués par nos pairs, ce qui met notre engagement et notre dévouement à rude épreuve.*

*Heureusement, je ne me trouve pas toute seule au bureau, je compterai sur mes deux collaborateurs plus expérimentés que moi. Ma gratitude s'adresse aussi aux personnes qui m'ont aidée à me préparer à cette nouvelle fonction : Thierry Schmid et Claude Crottaz et aussi mes collègues radicaux.*

*Lors de mes préparatifs, je me suis penchée sur le règlement du Conseil municipal, mon document préféré depuis quelques semaines, et je me suis rendue compte que l'entrée en matière ou la prise en considération des projets de délibération est systématiquement demandée. Je cite : « Le Conseil municipal se prononce de suite sur la prise en considération. » (Art.31/3) Vous allez donc être confrontés à une procédure légèrement modifiée où avant qu'un projet de délibération soit présenté, vous aurez à décider de sa prise en considération.*

*Pour terminer mon discours j'ai choisi une citation de François de La Rochefoucauld : « Il faut écouter ceux qui parlent, si on veut en être écouté. » Je pense qu'il s'agit d'une bonne maxime pour nous, afin de continuer à avoir des discussions fructueuses au sein de ce Conseil.*

*Merci de votre attention et au travail ! »*

M. A. Walder précise que si un refus d'entrer en matière est voté, les raisons ayant mené à celui-ci ne peuvent pas être exprimées ; ce qui, à ses yeux, est un déni de démocratie. Il recommande donc aux membres de l'assemblée d'éviter de procéder de la sorte, cette pratique étant peu appropriée.

## **I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2009
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du maire et des adjoints
- V. Rapports des commissions :
  - *Routes, travaux et emplacements communaux.*
  - Rapporteur : Thierry Schmid*
- VI. Projets de délibération, résolution, motion :
  - VI.1. *P-D-1206 – Augmentation du capital de dotation de CHF 1,5 million de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement*
  - VI.2. *P-D-1231 – Crédit supplémentaire de fonctionnement 2009 CHF 40'000.- destiné au traitement des façades de l'auberge et du centre communal de Compesières contre les effets de la carbonatation*
  - VI.3. *P-D-1232- Crédit supplémentaire de fonctionnement 2009 de CHF 20'000.- destiné à des travaux de peinture et sanitaires du bâtiment de la Bossenaz*
  - VI.4. *P-D-1233 – Clôture de crédits d'investissement des patrimoines administratif et financier, régularisation des dépassements enregistrés*
  - VI.5. *P-D-1234 – Crédit d'investissement de CHF 150'000.- destiné à la réalisation d'un plan de site de Compesières*
  - VI.6. *P-D-1235 – Crédit d'investissement de 625'000.- destiné à des aménagements routiers et à l'amélioration de la sécurité de la desserte de l'école de Compesières*
  - VI.7. *P-D-1236 – Crédit supplémentaire de fonctionnement 2009 de CHF 15'000.- destiné au financement de l'achat et du tri de la vaisselle compostable lors des manifestations organisées par les sociétés communales*
  - VI.8. *P-D-1237 – Versement d'une allocation en 2009 de CHF 300.- par habitant de la commune de Bardonnex (à l'exclusion des bénéficiaires de la délibération D-1227/2009)*
  - VI.9. *P-D-1238 – Octroi d'une subvention au Compesières FC de CHF 8'000.- pour la section juniors*
  - VI.10. *P-M-1010 – Sécurité des écoliers sur le chemin de l'école de Compesières*
- VII. Propositions individuelles, questions et divers
- VIII. Calendrier

**➔ N'appelant aucune rectification, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.**

## **II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 MAI 2009**

Page 215, point III/5 : **M. Th. Schmid** demande que le terme « injurieux » soit remplacé par « irrespectueux ».

Page 221, 4<sup>ème</sup> paragraphe : **M. A. Krasnosselski** corrige la phrase suivante « ... représente une charge de CHF 2'200.- par mois ... ».

Page 230, 1<sup>ère</sup> ligne : **M. Th. Schmid** demande la suppression du mot « extrême ». Bien qu'écrit sur le papier, il n'a pas prononcé ce terme. Il adresse ses excuses aux personnes qui auraient pu être blessées à la lecture du procès-verbal.

➔ **N'appelant aucune autre modification, le procès-verbal de la séance du 19 mai 2009 est approuvé.**

## **III COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

1. Lecture du courrier que M. Yves Rossier a adressé au Service des votations et élections, copie à la mairie de Bardonnex, par lequel il informe qu'il renoncera à son mandat de conseiller municipal le 30 juin 2009. Comme chacun le sait, il déménagera dans le canton de Vaud ces jours prochains.

## **IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

### **1. Bibliobus**

La Ville de Genève continuera à offrir la prestation du bibliobus au sein de 28 communes genevoises. Les conducteurs des bus seront en possession d'un permis « poids lourds » et bénéficieront d'une nouvelle formation allégée permettant l'obtention d'un CFC. Les bibliothécaires pourront dès lors s'occuper plus particulièrement de la constitution du fonds des bibliobus.

**M. A. Walder** informe que, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le bibliobus sillonnera le territoire communal le mercredi après-midi entre 14h00 et 18h00. Il s'arrêtera dans les villages de Croix-de-Rozon, Landecy et Bardonnex, un arrêt dans le village de Charrot étant en réflexion. Il informe que dorénavant le fonds du bibliobus sera informatisé ce qui impliquera certaines facilités pour les lecteurs.

### **2. Projet d'aménagement des Cherpines**

**M. A. Walder** signale que le Conseil d'Etat a pris un arrêté suite à la résolution votée par le Conseil municipal. Il a également signifié son soutien à cette zone verte, de sport et de loisirs.

### **3. Construction à Landecy**

Le Département des constructions et des techniques de l'information (DCTI) a refusé, le 8 juin dernier, la demande d'autorisation de construire d'une écurie, d'une sellerie, d'un garage, d'un dépôt et d'une grange à Landecy. Le requérant a 30 jours pour faire recours contre cette décision.

#### **4. Auberge de Compesières**

Le nouveau locataire de l'auberge devrait signer le bail ces prochains jours. Il procédera à des transformations pour un montant supérieur à CHF 100'000.-. Pour sa part, la commune participera à raison de CHF 25'000.-. Le matériel acheté CHF 140'000.- au précédent aubergiste a été revendu CHF 70'000.- compte tenu de son obsolescence. Le loyer a été augmenté, il en résultera une rente de CHF 12'000.- par année. L'ouverture du restaurant pourrait se faire au 1<sup>er</sup> août si les travaux sont réalisés dans les temps.

#### **5. Sécurité – Routes d'Annecy et du Pont-de-la-Fin**

Suite à la réunion qui avait eu lieu le 3 septembre 2008 avec un certain nombre d'habitants du village de Croix-de-Rozon, **M. A. Walder** rappelle qu'une étude de circulation a été initiée. Celle-ci sera présentée aux personnes résidant entre le giratoire et la douane de Landecy ainsi qu'aux personnes s'étant déplacées lors de la première rencontre. L'ingénieur « circulation » mandaté par la commune pourra ainsi exposer l'état de son travail qui a, par ailleurs, été avalisé par la Direction Générale de la Mobilité (DGM). L'objectif suivant est l'intégration des mesures prévues dans les plans d'intervention et le budget des réalisations du DCTI.

M. A. Walder ajoute qu'aucun représentant du DCTI ne s'est annoncé à la séance prévue le lendemain.

#### **6. Transports publics genevois (TPG)**

Il y a un mois et demi, les TPG et la commune discutaient, dans le cadre du plan directeur 2011-2014, d'une modification de la desserte actuelle avec une extension entre Croix-de-Rozon et Compesières. Entre-temps, le propriétaire d'une parcelle à Landecy a fait part de son accord quant à la cession d'une partie de son terrain pour la création d'une boucle de rebroussement à Landecy. Les possibilités suivantes ont donc depuis été proposées :

- la desserte de Landecy par le 44, qui relierait directement le village sans passer par le Pont-de-la-Fin
- une desserte plus particulière qui emprunterait le parcours suivant : Croix-de-Rozon – Compesières – Charrot – Bardonnex – Perly ; l'objectif serait de rejoindre la ligne du bus D sachant que dès le mois de décembre, sa cadence de passage serait de sept minutes et demi. Cette desserte permettrait également de décloisonner les villages.

#### **7. Zone industrielle – Tuilerie de Bardonnex**

En vue du projet de construction d'un bâtiment artisanal, le Département du territoire a effectué un relevé de la parcelle concernée afin de connaître la nature des arbres qui la recouvrent partiellement. Le département a malheureusement considéré qu'il s'agissait d'une forêt et que, dès lors, la loi sur les forêts s'applique. **M. A. Walder** rappelle que la parcelle est située en zone industrielle et que si les propriétaires avaient rasé la végétation au fur et à mesure de l'exploitation, la situation serait aujourd'hui complètement différente. Une réunion est prévue au mois d'août. M. A. Walder espère que ladite parcelle sera retenue pour la construction du bâtiment en échange de compensations éventuelles plutôt que de devoir chercher un autre site.

#### **8. Plan directeur communal**

**M. A. Walder** communique que le Conseil d'Etat a pris, le 17 juin dernier, un arrêté approuvant le plan directeur communal de Bardonnex. M. A. Walder fait lecture des considérants dudit arrêté.

## **9. Centre communal de Compesières**

**Mme N. Mouty** signale que les travaux relatifs au changement des moteurs des fenêtres du centre communal ont débuté. Suivront des travaux de peinture afin de rafraîchir les murs et la réparation d'un panier de basket qui a été endommagé.

## **10. Rénovation et transformation de la salle polyvalente**

La demande d'autorisation de construire est encore en cours de décision au DCTI. **Mme N. Mouty** craint, au vu des délais, qu'il ne soit pas possible de faire les travaux durant les mois de juillet et d'août.

## **11. Course du Conseil municipal**

**Mme N. Mouty** se fait porte-parole des anciens membres du Conseil municipal qui remercient Mme Muriel Devins pour l'organisation de la course à laquelle ils ont eu beaucoup de plaisir à participer.

## **12. Remerciements**

**Mme N. Mouty** a reçu un téléphone de Mme Cottier, habitante de Croix-de-Rozon, qui remercie sincèrement l'Exécutif et le Conseil municipal pour tout ce qui est organisé en faveur des Aînés. Cette dame a malheureusement dû quitter précipitamment son appartement de Croix-de-Rozon pour rejoindre son mari qui ne voulait pas rester seul en EMS.

## **13. Regards EC/EU et gaz**

**M. G. Vuillod** signale que des travaux ont dû être entrepris suite à l'effondrement de regards d'eaux-claires/eaux-usées ou de gaz. Ces regards étaient situés route des Épinglis et route du Prieur.

## **14. Charrot – modération de trafic**

Les travaux en cours dans le village de Charrot durent plus longtemps que prévu. L'installation de mesures pour la modération du trafic est donc repoussée.

## **15. Swisscom – Bluewin TV**

Une solution pour l'installation de l'armoire nécessaire à la réception de Bluewin Télévision a été trouvée pour le village de Charrot. Concernant celle de Landecy, le déplacement de l'armoire existante, actuellement située dans un jardin privé, est en cours de réflexion.

## **16. Environnement et développement durable**

**M. G. Vuillod** communique la statistique relative aux ramassage des déchets sur la commune ; les ordures ménagères ont chuté de 8.5% depuis le début de l'année, la collecte de papier est stable, le verre a progressé de 6.5%, le compost de 13% et le PET de 120%.

## **V RAPPORTS DES COMMISSIONS**

Routes, travaux et emplacements communaux : *aménagement routiers et amélioration de la sécurité de la desserte de l'école de Compesières.*  
*Rapporteur : Thierry Schmid.*

Cf. point VI.6 du présent ordre du jour.

## **VI PROJETS DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION**

### **1. P-D-1206 – Augmentation du capital de dotation de CHF 1,5 million de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement**

La présidente cède la parole à **M. A. Walder** qui rappelle que ce sujet a déjà été présenté en séance du Conseil municipal en mars 2008 et préavisé favorablement par la commission des finances.

Le bâtiment de la gendarmerie que la commune souhaite voir acquérir par la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement (FCBL) est situé en zone 4B développement. Avant d'envisager la construction d'un immeuble sur la parcelle, un plan localisé de quartier (PLQ) devrait normalement être établi. Néanmoins, si les voisins directs, soit M. J.-J. Bon et les Douanes suisses, n'ont pas d'intentions particulières et qu'ils ne sont pas dérangés par le projet, il serait possible de passer outre cette formalité.

Afin de faire progresser le dossier, M. A. Walder propose de doter la FCBL des moyens nécessaires lui permettant de signer l'acte notarié en vue de cette acquisition. Il rappelle qu'une étude de faisabilité ainsi qu'un plan financier ont déjà été réalisés.

Il ajoute que la construction envisagée répondrait aux conditions des logements d'utilité publique (LUP) ce qui entraînerait une participation annoncée du canton de CHF 600'000.-. En complément et suite à la loi votée par le Grand Conseil, ce projet pourrait bénéficier d'une seconde aide si les appartements réalisés devaient être de catégorie HM (habitation mixte) ou HLM.

La FCBL, tout comme la commune, est soumise aux marchés publics et elle devra effectuer un certain travail pour rechercher un mandataire. Dans le cadre de cette procédure, il sera nécessaire de préparer un concours en deux tours à l'automne ; ceci permettra la visualisation de projets, et de leurs coûts, sur lesquels le jury aura porté son choix.

Bien que daté du 21 février 2008, il précise qu'aucune modification n'a dû être apportée à l'exposé des motifs accompagnant la délibération, celui-ci étant resté d'actualité et complété par les informations citées précédemment.

➔ **La parole n'étant pas demandée, la présidente soumet au vote l'approbation du projet de délibération.**

#### *D-1206 – Augmentation du capital de dotation de CHF 1,5 million de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement.*

*Considérant,*

- *la proposition de l'État de Genève du 3 mai 2007 de vendre à la commune de Bardonnex l'ancien poste de gendarmerie de Croix-de-Rozon,*
- *l'évaluation réalisée par notre technicien communal le 10 mai 2007,*
- *les échanges de correspondance entre le Département des constructions et des technologies de l'information et la commune,*
- *l'expertise réalisée par l'État de Genève en date du 7 juillet 2004,*
- *l'expertise réalisée par un architecte mandaté par la commune de Bardonnex qui a rendu son rapport en date du 29 octobre 2007,*
- *la négociation du prix et l'accord intervenu le 17 janvier 2008 pour un montant de CHF 1'300'000.-,*

- les frais liés à cet achat ainsi que les procédures à réaliser jusqu'à la construction (PLQ, marchés publics, autorisation, etc.), estimés à CHF 200'000.-,
- le courrier de l'État de Genève confirmant que la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement peut être acquéreur en lieu et place de la commune,
- l'étude de faisabilité du 15 février 2008 réalisée par un architecte mandaté par la commune et les possibilités de créer du logement sur cette parcelle,
- les statuts de la Fondation adoptés par le Conseil municipal en date du 16 septembre 1986,
- le but de la Fondation, inscrit dans ses statuts, qui est notamment de mettre à disposition des habitants de la commune de Bardonnex des logements à loyer correspondant aux besoins prépondérants de la population,
- la liste d'attente de la Fondation de plus de 60 demandes,
- le préavis favorable de la commission des finances du 1er avril 2008,
- l'exposé des motifs,

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 1'500'000.- destiné à augmenter le capital de dotation de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement afin de lui donner l'assise financière nécessaire à l'acquisition de la parcelle N°2833, plan N°42, d'une surface de 1'250 m<sup>2</sup> (ancienne gendarmerie de Croix-de-Rozon),
2. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements 9400.523.00,
3. De la porter à l'actif du bilan, 9400.153.00, dans le patrimoine administratif,
4. De mettre à disposition de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement ce montant uniquement dans le cadre de l'achat de cette parcelle.

**Cette délibération est prise à l'unanimité.**

**2. P-D-1231 – Crédit supplémentaire de fonctionnement 2009 de CHF 40'000.- destiné au traitement des façades de l'auberge et du centre communal de Compesières contre les effets de la carbonatation**

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La présidente cède la parole à **Mme N. Mouty** qui explique qu'il s'agit d'un complément à la somme de CHF 30'000.- figurant au budget 2009. Elle ajoute qu'il serait idéal que ces travaux soient réalisés alors que l'auberge est inoccupée d'où un encouragement à voter cette délibération ce soir.

➔ **La parole n'étant pas demandée, la présidente soumet au vote de projet de libération.**

D-1231 – Crédit supplémentaire de fonctionnement 2009 de CHF 40'000.- destiné au traitement des façades de l'auberge et du centre communal de Compesières contre les effets de la carbonatation

Considérant,

- la nécessité de procéder dans les meilleurs délais au traitement des façades de l'auberge et du Centre communal contre les effets de la carbonatation,
- le souci de l'Exécutif de porter une attention particulière à l'entretien courant de ses bâtiments communaux,
- l'opportunité de la fermeture temporaire de l'auberge communale pour procéder à des travaux sans nuire à l'exploitation commerciale de la terrasse par le futur
- le montant insuffisant de CHF 30'000.- voté au budget 2009 pour couvrir cette dépense,
- le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des bâtiments du 8 juin 2009,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'accepter un crédit supplémentaire de fonctionnement 2009 de CHF 40'000.- destiné au traitement des façades de l'auberge et du Centre communal de Compesières contre les effets de la carbonatation,
2. De couvrir ce crédit par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges,
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 0810.314.98.

**Cette délibération est prise à l'unanimité.**

3. **P-D-1232 – Crédit supplémentaire de fonctionnement 2009 de CHF 20'000.- destiné à des travaux de peinture et sanitaires du bâtiment de La Bossenaz**

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La présidente cède la parole à **Mme N. Mouty** qui recommande à l'assemblée de voter en faveur de cette délibération afin que le bâtiment soit réhabilité à l'automne. En effet, Mme N. Mouty a eu la mauvaise surprise de découvrir que ce dernier avait été visité et vandalisé. Si des activités devaient à nouveau se dérouler à La Bossenaz, ce genre de problème devrait être écarté. Elle précise que les travaux se limiteront aux salles de classe et que l'annexe restera, provisoirement, en l'état.

**M. B. Boymond** approuve la rénovation de ce bâtiment et espère qu'il sera disponible pour les activités ou assemblées des associations communales.

➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote l'approbation du projet de délibération.**

D-1232 – Crédit supplémentaire de fonctionnement 2009 de CHF 20'000.- destiné à des travaux de peinture et sanitaires du bâtiment de La Bossenaz.

Considérant,

- *la fermeture de l'école de La Bossenaz en juin 2008,*
  - *le souci de l'Exécutif de porter une attention particulière à l'entretien courant de ses bâtiments communaux,*
  - *le besoin de rafraîchir le bâtiment de La Bossenaz par des travaux de peinture et sanitaires,*
  - *le manque de locaux disponibles pour répondre à la demande des sociétés communales, la réouverture du bâtiment de La Bossenaz pouvant répondre à cette attente,*
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

*Sur proposition du maire et des adjoints,*

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'accepter un crédit supplémentaire de fonctionnement 2009 de CHF 20'000.- destiné à des travaux de peinture et sanitaires du bâtiment de La Bossenaz,*
2. *De couvrir ce crédit par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges,*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 2101.314.98.*

**Cette délibération est prise à l'unanimité.**

4. **P-D-1233 – Clôture de crédits d'investissements des patrimoines administratif et financier, régularisation des dépassements enregistrés**

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La présidente cède la parole à **M. A. Walder** qui explique qu'une fois les réalisations ayant fait l'objet de crédits d'investissements terminées, les comptes correspondants doivent être bouclés. Cette année, ces clôtures ont laissé apparaître quatre économies et un dépassement. Celui-ci est principalement dû au difficile aboutissement du plan directeur communal auquel est étroitement lié le projet d'une nouvelle école à Compesières. En effet, des études préliminaires détaillées, concernant plus spécifiquement l'établissement d'un plan de site pour Compesières, ont été partiellement englobées dans les charges du plan directeur communal.

➔ **La parole n'étant pas demandée, la présidente soumet au vote l'approbation du projet de délibération.**

D-1233 – Clôture de crédits d'investissements des patrimoines administratif et financier, régularisation des dépassements enregistrés

Considérant,

- l'article 30, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- la délibération du 14 décembre 2004 ouvrant un crédit de CHF 125'000.- pour LA RÉALISATION D'UN LIVRE SUR L'HISTOIRE DE LA COMMUNE DE BARDONNEX et le montant de la dépense s'élevant à CHF 115'061.00, **il apparaît une économie de CHF 9'939.00,**
- la délibération du 8 mai 2007 ouvrant un crédit de CHF 26'000.- pour L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE DE PIQUET POUR LA COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS et le montant de la dépense s'élevant à CHF 25'726.60, **il apparaît une économie de CHF 273.40,**
- la délibération du 2 octobre 2007 ouvrant un crédit de CHF 160'000.- pour LA RÉFECTION ET L'ASSAINISSEMENT DE ROUTES ET CHEMINS COMMUNAUX et le montant de la dépense s'élevant à CHF 139'069.05, **il apparaît une économie de CHF 20'930.95,**
- la délibération du 14 novembre 2007 ouvrant un crédit de CHF 200'000.- pour LE REMPLACEMENT DE LA CENTRALE DE CHAUFFAGE DE L'ÉCOLE DE COMPESIÈRES et le montant de la dépense s'élevant à CHF 194'901.80, **il apparaît une économie de CHF 5'098.20,**
- la délibération du 15 septembre 1998 ouvrant un crédit de CHF 120'000.- pour L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN DIRECTEUR COMMUNAL et la délibération du 15 juin 2004 ouvrant un crédit supplémentaire de CHF 100'000.- pour FINALISER L'ÉTABLISSEMENT DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL ET RÉALISER LE PLAN DE SITE DE LANDECY et le montant de la dépense s'élevant à CHF 265'650.10, **il apparaît un dépassement de CHF 45'650.10,**
- l'excédent total des dépenses s'élevant à CHF 45'650.10 et le total des économies réalisées pour un montant de CHF 36'241.55,

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'entériner le dépassement constaté de CHF 45'650.10 pour L'ÉTABLISSEMENT DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL ET LA RÉALISATION DU PLAN DE SITE DE LANDECY,
2. D'amortir l'excédent de dépenses selon les modalités fixées pour le crédit initial au moyen d'annuités à inscrire au budget de fonctionnement.

**Cette délibération est prise à l'unanimité.**

**5. P-D-1234 – Crédit d'investissement de CHF 150'000.- destiné à la réalisation d'un plan de site de Compesières**

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La présidente cède la parole à **M. A. Walder** qui indique que les considérants de la délibération donnent passablement d'informations et une chronologie des différentes étapes du dossier. Comme il l'a dit précédemment, des frais d'étude concernant le plan de site de Compesières ont déjà été englobés dans le crédit d'investissement du plan directeur communal. Se basant sur le cahier des charges, le coût pour la réalisation d'un plan de site de Compesières devrait s'élever à environ CHF 120'000.- .

Selon le souhait de la commune et la déclaration écrite du Service des monuments et des sites, ce dernier sera impliqué dans le groupe de pilotage. De plus, compte tenu de l'importance du site, M. A. Walder espère une participation financière de l'Etat, voire de la Confédération.

Il rappelle que l'étude prévue devrait permettre d'obtenir un déclassement du site, actuellement en zone agricole, en zone 4B d'utilité publique et de régulariser également les espaces sur lesquels se trouvent les terrains de football, le skate-park et l'agospacespace en zone verte et de loisirs.

En résumé, l'objectif du plan de site est d'affiner les études entreprises afin de permettre à la commune de déposer un projet de loi de modification de zone devant le Grand Conseil. Pour information, il précise que l'étude du plan de site devrait s'étendre sur 39 semaines.

**M. Th. Schmid** demande la modification du 8<sup>e</sup> considérant : la dernière adaptation du projet de cahier des charges datant du 10 novembre 2006 et non du 20 octobre. D'autre part, il souhaiterait que soit mentionné le fait que le préavis de la commission était favorable à l'unanimité.

**M. A. Walder** demande l'ajout d'un considérant relatif à l'adoption du plan directeur communal par le Conseil d'Etat.

➔ **La présidente soumet ensuite au vote l'approbation du projet de délibération ainsi amendé.**

*D-1234 – Crédit d'investissement de CHF 150'000.- destiné à la réalisation d'un plan de site de Compesières*

*Considérant,*

- *l'article 30, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*
- *la procédure difficile, longue et coûteuse, engagée depuis 1995 dans le dossier d'une nouvelle école sur le site de Compesières qui a débouché sur l'arrêt du Tribunal Fédéral du 11 août 2004, lequel confirme l'annulation de l'autorisation de construire accordée par le canton,*
- *les conclusions de l'arrêt du Tribunal Fédéral qui obligent, entre autres, la planification et la mise en conformité de la zone,*
- *les différentes séances de la commission réunie des 20 octobre 2004, 11 novembre 2004, 13 janvier 2005, 3 février 2005 et 3 mars 2005 qui ont permis un large échange entre les conseillers municipaux,*
- *l'important travail collectif de réflexion et de recherche de solutions au cours de ces séances,*
- *les informations relatives à l'effectif scolaire actuel et la stabilité qui semble se dessiner principalement par l'absence de nouveaux logements,*

- les réflexions du groupe de travail « Compesières », lequel s'est réuni à de nombreuses reprises,
- le projet de cahier des charges pour l'étude d'un plan de site de Compesières de septembre 2006 (dernière adaptation le 10 novembre 2006), joint à la présente délibération,
- la commission réunie du 16 octobre 2006 qui a étudié le projet de cahier des charges,
- le vote de principe favorable à poursuivre le travail et à présenter un crédit d'étude au Conseil municipal (par 13 oui / 0 non / 1 abstention),
- les contacts positifs avec le Service des monuments et des sites du Département des constructions et technologies de l'information,
- l'engagement pris par le Département des constructions et technologies de l'information de participer au groupe de pilotage de l'étude,
- l'inscription d'une telle étude dans les fiches « actions » du plan directeur,
- le préavis favorable à l'unanimité de la commission d'aménagement du 26 mai 2009,
- l'adoption du plan directeur communal par le Conseil municipal le 31 mars 2009 et par le Conseil d'Etat le 17 juin 2009.

Sur proposition du maire et des adjoints,

#### ➔ le Conseil municipal décide

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 150'000.- destiné à la réalisation d'un plan de site de Compesières,
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements 7900.509.04 puis de la passer à l'actif du bilan, 7900.149.04,
3. D'amortir la dépense sur une durée de 5 ans, de 2010 – 2014, par le compte de fonctionnement, 7900.331.04,
4. D'attribuer 1% du montant des travaux effectifs au fonds de décoration une fois le projet réalisé.

**Cette délibération est prise à l'unanimité.**

#### **6. P-D-1235 – Crédit d'investissement de CHF 625'000.- destiné à des aménagements routiers et à l'amélioration de la sécurité de la desserte de l'école de Compesières**

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La présidente rappelle qu'un rapport rédigé par M. Th. Schmid est annexé à la présente délibération. Elle cède la parole à **M. G. Vuillod** qui explique que le projet de délibération présenté ce soir fait suite à la délibération 1214 traitée lors de la séance du Conseil municipal du 2 septembre 2008.

L'étude relative à une amélioration de la sécurité à Compesières a été lancée suite à un courrier de l'APEBar (Association des parents d'élèves de Bardonnex) reçu en avril 2007. La commission s'est penchée sur le sujet et a élaboré un projet englobant plusieurs options. Par la suite, un crédit d'étude a été voté ce qui a permis de réorienter et simplifier ledit projet.

Le retour en commission a été bénéfique en ce qui concerne l'assainissement du site puisqu'une solution plus satisfaisante a été trouvée. Concernant le trafic, il avait été initialement réfléchi à un accès interdit à la cour de Compesières. Entre-temps, l'école de La Bossenaz a été fermée ce qui a engendré une recrudescence de voitures aux alentours de l'école de Compesières. Dès lors, une réglementation limitant l'accès à la cour à des ayants-droit, ceux-ci n'étant pas encore déterminés, a été pensée. Ceci impliquerait un marquage au sol ; l'utilisation de résines de couleurs ayant été retenue pour son esthétisme.

**M. Th. Schmid** a omis de donner un titre à son rapport et il propose « Rapport de la commission des routes, travaux et emplacements communaux du 19 mai 2009 concernant l'amélioration de la sécurité de la desserte de l'école de Compesières et la création d'un séparatif eaux-claires eaux-usées du site de la ferme et du hangar ». Dans le même ordre d'idée, il demande la modification du titre du projet de délibération. Enfin, il demande la correction de l'avant-dernier considérant : « le rapport approuvé à l'unanimité » et non « le préavis favorable à l'unanimité ».

- ➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote l'amendement modifiant le titre en « Crédit d'investissement de CHF 625'000.- destiné à l'amélioration de la sécurité de la desserte de l'école de Compesières et la création d'un séparatif eaux-claires eaux-usées du site de la ferme et du hangar » ; amendement accepté à l'unanimité.**
  
- ➔ **La présidente soumet au vote la délibération ci-dessous.**

*D-1235 – Crédit d'investissement de CHF 625'000.- destiné à l'amélioration de la sécurité de la desserte de l'école de Compesières et la création d'un séparatif eaux-claires eaux-usées du site de la ferme et du hangar*

*Considérant,*

- *la demande de l'APEBar du 27 avril 2007, préoccupée par la dangerosité de l'accès à l'école de Compesières pour les piétons et cyclistes,*
- *l'évolution importante du trafic routier aux abords de l'école de Compesières, encore amplifiée par la convergence des élèves sur un seul site scolaire depuis la fermeture de La Bossenaz,*
- *qu'une grande partie des activités périscolaires se déroulent également à proximité de Compesières,*
- *les améliorations portées à la sécurité des écoliers cyclistes en séparant distinctement les flux de trafic,*
- *l'installation d'un abri à vélos pour le confort des cyclistes,*
- *l'obligation légale de procéder aux aménagements nécessaires en matière de canalisations dits en séparatif, eaux claires et eaux usées (EC/EU), sur l'ensemble du territoire communal,*
- *l'autorisation de construire déjà délivrée par le DCTI pour la mise en séparatif EC/EU du site de la ferme et du hangar ainsi que les aménagements sécuritaires sur la route de Cugny,*

- *le rapport, approuvé à l'unanimité, de la commission des routes, travaux et emplacements communaux du 19 mai 2009,*
- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

*Sur proposition du maire et des adjoints,*

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 625'000.-, incluant le crédit d'étude voté le 2 septembre 2008 (D-1214), destiné à des aménagements routiers et à l'amélioration de la sécurité de la desserte de l'école de Compesières,*
2. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements 6200.501.28,*
3. *De la porter à l'actif du bilan, 6200.141.28, dans le patrimoine administratif,*
4. *D'amortir ce crédit d'investissement en 30 ans, soit de 2010 à 2039, par le compte de fonctionnement 6200.331.28*
5. *D'annuler la délibération D-1214/2008, dont le montant est inclus dans la présente délibération.*
6. *D'attribuer 1% sur le montant des travaux effectifs, au fonds de décoration une fois le projet réalisé.*

**Cette délibération est acceptée à l'unanimité.**

7. **P-D-1236 – Crédit supplémentaire de fonctionnement 2009 de CHF 15'000.- destiné au financement de l'achat et du tri de la vaisselle compostable lors des manifestations organisées par les sociétés communales**

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La présidente cède la parole à **M. G. Vuillod**. Il explique que l'Exécutif a souhaité mettre en place des prestations équivalentes pour les associations communales organisant de grandes manifestations en les orientant vers l'utilisation de vaisselle compostable et vers le tri des déchets produits.

Basée sur l'arrangement actuellement en cours avec Festiverbant, cette aide communale s'appliquerait en deux volets :

1. le financement du travail d'un certain nombre de jeunes, défini selon la taille de la manifestation, qui effectuerait le tri des déchets sur le site de la fête,
2. le financement de la différence du coût d'achat entre de la vaisselle traditionnelle (plastique, carton, etc.) et de la vaisselle compostable.

La somme de CHF 15'000.- se répartirait à raison de CHF 9'000.- pour le travail de jeunes et CHF 6'000.- pour l'achat de la vaisselle compostable. Il précise qu'il faut déduire de ces CHF 15'000.- de charges, la somme de CHF 3'000.-, correspondant au coût d'achat de vaisselle classique, qui serait facturée aux associations.

Outre Festiverbant, **M. Ch. Hottelier** demande si d'autres associations ont été approchées afin de fonctionner de la sorte.

**M. G. Vuillod** répond que, lors des manifestations communales telles que la Fête des Ecoles et la Fête nationale, la vaisselle compostable est utilisée et les déchets triés. Le Compesières FC, qui organise cette année deux grands tournois, a été approché ainsi que la Jeunesse Le Salève en vue du déroulement de la Vogue de Bardonnex. Pour cette dernière et à titre d'essai, le tri des déchets ne sera effectué que sur la place de-Brunes ; pour le bar, légèrement excentré, le recours à de la vaisselle plastique est maintenu.

**M. D. Fischer**, en qualité de membre du comité de Festiverbant, remercie la commune de son aide financière encourageant l'utilisation de la vaisselle compostable et le tri des déchets. En qualité de membre de la commission de l'environnement et du développement durable, il a pu relever que le tri était très significatif dans des événements de masse. 6'000 personnes fréquentent, par exemple, Festiverbant et, malgré la forte production de déchets, le site reste propre grâce au travail très apprécié des jeunes et des bénévoles.

**M. Ch. Hottelier** demande quelle est la différence de prix entre la vaisselle classique et la vaisselle compostable.

**M. G. Vuillod** l'informe que la vaisselle compostable est approximativement deux fois plus chère.

**M. D. Fischer** ajoute que l'emploi de vaisselle compostable implique malgré tout un certain effort financier de la part des associations organisatrices qui doivent acquérir du matériel qui leur est généralement offert. Par exemple, les fournisseurs de bière offrent gratuitement les verres de service ; or ceux-ci ne sont pas en matière organique.

**Selon M. G. Vuillod**, il semblerait qu'un fournisseur de bières genevoises bien connu, fournisse des verres en matière compostable depuis le début de l'année.

➔ **La parole n'étant pas demandée, la présidente soumet au vote l'approbation du projet de délibération.**

*D-1236 – Crédit supplémentaire de fonctionnement 2009 de CHF 15'000.- destiné au financement de l'achat et du tri de la vaisselle compostable lors des manifestations organisées par les sociétés communales*

*Considérant,*

- *l'obligation cantonale, à terme, d'utiliser la vaisselle compostable pour les manifestations publiques,*
- *la sensibilité de la commune pour les thèmes liés au développement durable,*
- *l'introduction en 2009 d'une politique communale ambitieuse afin de motiver et d'encourager les communiens dans les opérations de tris des déchets,*
- *la mise en place depuis plusieurs années d'un soutien financier pour le tri et la collecte des déchets dans le cadre du Festiverbant,*
- *la technique, déjà éprouvée par la commune, du tri des déchets compostables pour ses manifestations telles que les promotions et la Fête nationale,*

- *la volonté politique des autorités communales d'être imitées dans leurs actions par les sociétés organisatrices d'événements sur le territoire communal,*
- *que cette démarche citoyenne a besoin d'être accompagnée par le soutien de la commune tant pour le financement des jeunes engagés pour le ramassage et le tri des déchets que pour le remboursement, au prix de la valeur plastique, de l'achat de la vaisselle compostable,*
- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

*Sur proposition du maire et des adjoints,*

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'accepter un crédit supplémentaire de fonctionnement 2009 de CHF 15'000.- destiné au financement de l'achat et du tri de la vaisselle compostable lors des manifestations organisées par les sociétés communales,*
2. *De comptabiliser cette dépense prévue dans les comptes de fonctionnement suivants :*
  - *Un montant de CHF 9'000 servant au financement des jeunes pour le ramassage et le tri des déchets sous rubrique 0910.301.01,*
  - *Un montant de CHF 6'000.- pour l'achat de la vaisselle compostable par la commune, sous rubrique 0500.313.05, dont à déduire la refacturation aux sociétés communales de cette marchandise au prix de la valeur plastique, cette recette estimée pour la moitié étant comptabilisée sous rubrique 0500.435.00,*
3. *De couvrir ce crédit par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges.*

**Cette délibération est prise à l'unanimité.**

**8. P-D-1237 – Versement d'une allocation en 2009 de CHF 300.- par habitant de la commune de Bardonnex (à l'exclusion des bénéficiaires de la délibération D-1227/2009)**

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La présidente cède la parole à **M. Y. Rossier** : « Considérant la délibération 1227 relative au versement de CHF 300.- aux jeunes habitants de la commune et votée le 19 mai dernier par le Conseil municipal, le groupe Radical, Libéral et Plus n'approuve pas cette façon de rendre, de manière non équitable, l'argent trop perçu aux contribuables. De ce fait, vu le bénéfice des comptes et l'absence de dettes de la commune, le groupe Radical, Libéral et Plus propose de verser la somme de CHF 300.- à chaque habitant de la commune. »

**M. D. Fischer** est opposé à cette proposition remettant en cause la délibération 1227 qui avait pour but de soutenir plus particulièrement les familles. Si certains regrettaient un certain arrosage, c'est, à ses yeux, une inondation qui est proposée ce soir. Il est conscient qu'une petite partie de la population peut être dans le besoin, mais donner à tout le monde pour atteindre ces quelques personnes est une hérésie.

Selon **Mme I. Micheli Kristof**, la solution idéale serait l'adaptation du centime additionnel. Elle pense que la délibération proposée ce soir est la moins pire des solutions pour une situation équitable pour tous.

**M. A. Krasnosselski** rend l'assemblée attentive aux effets du centime additionnel qui se font sentir avec un certain décalage. Au vu des conditions actuelles, il pense qu'il est dangereux de jouer avec ledit centime et prône un certain équilibre.

**Mme B. Guex-Crosier** se remémore la précédente séance durant laquelle certains avaient peiné à voter en faveur d'une allocation unique aux familles sous prétexte que cette dernière servait à l'acquisition d'objets de luxe. Elle ne comprend donc pas cette aide à tous les habitants. D'autre part, elle rappelle qu'une baisse du centime additionnel, qui n'est pas adéquate à ses yeux, se demande lors du vote du budget et non en cours d'année.

**M. Th. Schmid** informe que son groupe politique, mettant en avant l'aspect social du projet de délibération, se plaît à cette idée de redistribution des richesses.

Lors de la dernière séance du Conseil municipal, alors que le groupe Radical, Libéral et Plus avait émis cette proposition d'aide généralisée, **M. A. Walder** avait pensé qu'il s'agissait d'une énormité ayant pour but de faire échouer la délibération initialement présentée par le groupe DC et Entente. Délibération qui avait finalement été acceptée.

Poursuivant, il cite une phrase extraite d'un journal politique du printemps 2008 « Cadeau aux familles – faire des réserves pour des investissements futurs et ne pas distribuer l'argent des impôts à un groupe sélectionné ». Il précise que depuis le début de la présente séance, la somme totale de CHF 1'750'000.- a été votée ; il ne pense pas qu'il s'agisse de réserves.

Certains ont parlé d'équité ; selon M. A. Walder, ce n'est pas parce que la somme de CHF 300.- est versée à chacun que la notion d'équité existe. En effet, cette somme prise sous la forme de remboursement d'impôt ne paraîtra de loin pas équitable à tous les contribuables.

Il approuve fermement et plus particulièrement un soutien aux familles, ceci dans l'attente d'un projet de loi baissant leur fiscalité qui devrait être voté par le Grand Conseil. Dans la Feuille d'Avis Officielle du 19 juin dernier, le Département de la solidarité et de l'emploi, présidé par M. François Longchamp, faisait part d'un projet d'investissement en faveur des familles par le biais de prestations complémentaires.

Pour ces raisons, M. A. Walder ne comprend pas pourquoi le cercle des prestataires devrait être autant élargi alors qu'il ne s'agit pas d'équité mais plutôt d'une grande dispersion pour laquelle il ne trouve pas de raison valable, ni d'élément pertinent. Il conclut en précisant qu'il est difficile de procéder à un remboursement d'impôts à des personnes qui n'en ont pas payé et en préconisant une certaine sécurité au vu de la situation économique générale actuelle.

➔ **La parole n'étant pas demandée, la présidente soumet au vote l'approbation du projet de délibération.**

D-1237 – Versement d'une allocation en 2009 de CHF 300.- par habitant de la commune de Bardonnex (à l'exclusion des bénéficiaires de la délibération D-1227/2009)

Considérant,

- la délibération D-1227 votée le 19 mai 2009 accordant une allocation de CHF 300.-aux jeunes habitants de la commune de Bardonnex,
- la situation financière saine de la commune de Bardonnex,
- l'absence de dette de la commune de Bardonnex,
- le bénéfice exceptionnel des comptes 2008 (excédent du revenu en 2008 : CHF 1'450'858.-)
- la volonté du Conseil municipal de soutenir l'ensemble des habitants de la commune de Bardonnex en cette situation de crise économique.

Sur proposition du groupe Radical, libéral et Plus,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'octroyer, en 2009, une allocation unique de CHF 300,- par habitant domicilié sur la commune de Bardonnex en 2009, à l'exclusion des bénéficiaires de la délibération D-1227/2009,
2. D'ouvrir un crédit supplémentaire du compte de fonctionnement de CHF 510'000,- et de le couvrir par des plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges,
3. De comptabiliser la dépense prévue sous la rubrique N°5800.366.02 « Allocations communales ».

**Cette délibération est prise par 9 voix pour, 6 voix contre.**

**9. P-D-1238 – Octroi d'une subvention au Compesières FC de CHF 8'000.- pour la section juniors**

Selon l'art. 53 du règlement du Conseil municipal, MM. D. Fischer, P. Arioni, B. Boymond, Ch. Cortiglia et A. Krasnosselski demandent un vote nominal pour l'entrée en matière.

Patrice Arioni	oui	Bernard Boymond	oui
Evelyne Butikofer	oui	Christophe Cortiglia	oui
Muriel Devins	oui	Daniel Fischer	oui
Béatrice Guex-Crosier	oui	Christian Hottelier	non
Alexandre Krasnosselski	oui	Inès Micheli Kristof	oui
Ginior Rana Zolana	oui	Yves Rossier	oui
Thierry Schmid	non	Guillaume Thion	non
Jacques Vallet	non		

L'entrée en matière est acceptée par 11 voix pour et 4 voix contre.

La présidente cède la parole à **M. D. Fischer** qui, au nom du groupe DC et Entente, propose cette délibération pour plusieurs raisons :

- se référant au renvoi de la délibération 1224 en commission, il estime anormal que l'étude de l'octroi d'une subvention prenne autant de temps avant d'être à nouveau soumise au Conseil municipal ; selon lui et dans le cas présent, le Compesières FC est préterité par le travail de la commission ;
- indépendamment de l'excellent travail de cette dernière, le temps passe et le Compesières FC poursuit la formation et un encadrement de qualité pour un grand nombre de jeunes communiens ;
- reconnaissant l'effort fourni par le Compesières FC et dans l'attente de la synthèse de la commission des routes et des emplacements communaux pour une aide en 2010, il propose l'octroi en 2009 d'une subvention de CHF 8'000.- au Compesières FC.

En prenant connaissance du projet de délibération, **M. Th. Schmid** a d'abord cru à une erreur, puis à une plaisanterie avant de réaliser que certains groupes politiques ignoraient la vertu de la patience. En effet, le Conseil municipal a pris position au sujet de cette subvention le 31 mars 2009, ce qui fait environ deux mois et demi. Visiblement, pour certains, ce laps de temps est beaucoup trop long pour traiter un sujet en commission. Il demande alors à ses collègues président-e-s de commissions combien de sujets ont été solutionnés en moins de deux mois et demi. Cette proposition le surprend d'autant plus que les commissaires concernés et émanant du groupe DC et Entente ne se sont pas manifestés en séance de commission. Ce nouveau projet de délibération sous-entend l'urgence or, aucune clause n'en fait mention. Le Compesières FC est-il menacé de disparition si ces CHF 8'000.- ne sont pas versés cette année ? Si oui, cela devrait être stipulé. Si non, ce projet de délibération doit être refusé et le travail de la commission se poursuivre.

Membre de la commission des routes et des emplacements communaux, **Mme E. Butikofer** confirme que ce sujet est en traitement et qu'un peu de temps supplémentaire est nécessaire à la réflexion.

**M. D. Fischer** souligne que la saison du Compesières FC commence en même temps que l'année scolaire, soit au mois d'août. Selon les exigences de la commune, le Compesières FC a fait beaucoup d'efforts, notamment dans la tenue d'une comptabilité séparée des mouvements junior et senior afin d'obtenir des subventions. Selon M. D. Fischer la notion d'urgence est relative et le Compesières FC peut, pour certains, encore attendre six mois voire une année. Les procès-verbaux de commissions ne reflétant pas toujours les avis de leurs membres, il infirme les dires de M. Th. Schmid et précise qu'il a exprimé, à plusieurs reprises, qu'il est extrêmement difficile de trouver une solution pour un financement adéquat. Après avoir auditionné les trois principales associations sportives de la commune, la commission n'a, à ce jour, trouvé aucune règle d'équité. Les vacances d'été approchant, la commission pourra éventuellement trouver une solution en septembre qui sera, au mieux, présentée en octobre et au mieux, versée en 2010. Le Compesières FC a besoin de connaître la détermination du Conseil municipal avant le début de la saison.

**Mme B. Guex-Crosier** ajoute que cette nouvelle délibération laisserait justement du temps à la commission pour travailler et permettrait au Compesières FC de commencer sereinement sa saison.

**M. Ch. Hottelier** demande si le Compesières FC a déposé une requête écrite.

**M. Ch. Cortiglia** le lui confirme.

**M. Ch. Hottelier** interroge M. D. Fischer : « Quel serait le délai normal pour le traitement d'une telle demande ? »

Au cours de cette législature, plusieurs délibérations ont été traitées en commission avant d'être à nouveau présentées au Conseil municipal munies d'un préavis favorable ou défavorable. **M. D. Fischer** est le premier à reconnaître que la mise en place d'un mode de subventionnement prend du temps mais il regrette que cela soit au détriment d'une association qui fournit un travail et un encadrement remarquables.

Bien qu'ayant relevé la différence entre la délibération 1227 et celle proposée ce soir, soit un versement ponctuel plutôt que régulier, **Mme I. Micheli Kristof** propose le renvoi en commission des routes en signe de confiance adressée à celle-ci.

**Mme E. Butikofer** ajoute que la marche à suivre, servant de base pour l'octroi de subventions aux diverses associations, a été présentée aux membres de la commission en début de législature et personne ne l'a remise en question. Elle demande également le renvoi en commission de la délibération 1238.

**M. J. Vallet** est très énervé par le débat, ce d'autant plus qu'il s'agit d'un petit montant en faveur des jeunes et que ces derniers uniquement en pâtissent.

**M. A. Walder** se demande si la commission aurait réfléchi à cette problématique si une délibération n'avait pas été déposée. Il émet des doutes quant à une clé de répartition adéquate qui prendrait en compte la formation des éducateurs, les frais de compétition, les déplacements, etc. Il est conscient que la commission travaille sur le sujet dans l'espoir de présenter une solution d'ici la fin de l'année ; ceci signifie toutefois qu'une subvention pourrait donc être versée en 2010. Il estime que le geste doit être fait ce soir de soutenir, cette année déjà, un club qui encadre plus de 200 jeunes et qui discute d'une aide depuis trois ans avec la commune.

**M. G. Vuillod** souligne que le Compesières FC a, à plusieurs reprises, fait des demandes d'aide financière qui ont toujours été traitées par l'Exécutif. Néanmoins, il y a trois, quatre ans, il avait été décidé, en séance plénière du Conseil municipal, d'inscrire une garantie de déficit de CHF 8'000.- en sa faveur.

Concernant les activités de la commission des routes et des emplacements communaux, cette dernière a rencontré les trois principales associations sportives de la commune. Ces dernières ont effectivement de plus en plus de problèmes comme, par exemple, rémunérer les personnes avec qui elles travaillent.

Au sujet du Compesières FC, il ne se souvient pas avoir reçu une demande formelle traitée au sein de l'Exécutif cette année. La commission s'est fixée pour but de présenter une solution pour le budget 2010. Il n'exclut pas de remonter en séance plénière du Conseil municipal avec une proposition compensatoire exceptionnelle pour l'année 2009 pour l'ensemble des associations puisque des critères auront été établis.

Selon **M. A. Krasnosselski**, on s'égare du but de la délibération 1238 qui est ponctuelle et précise. Il ressent un acharnement contre les propositions d'un groupe politique, ce qui le dérange.

**M. A. Walder** précise qu'il n'a en effet pas reçu de courrier officiel du Compesières FC mais qu'il a été interpellé par des membres de ce dernier lors de leur dernier banquet annuel.

**M. P. Arioni** regrette que cette délibération pose tant de problèmes. Afin qu'ils se rendent compte de la situation, il suggère à ses collègues de se rendre au terrain de football pour voir les juniors évoluer en maillots à manches longues en plein été, ceci faute de moyens pour l'achat d'un deuxième jeu d'équipement.

**M. B. Boymond** est très confiant quant au travail de la commission pour autant que le temps nécessaire lui soit accordé. Il suggère l'acceptation de la délibération ce soir quitte à verser une compensation en fin d'année une fois le barème établi.

Lorsque la commission a reçu le président et le vice-président du Compesières FC, leur discours a été très clair quant aux besoins de la section juniors.

**M. Ch. Cortiglia** espère que ses collègues de commission ont bien compris cet appel.

A capacité équivalente, le judo club de Meyrin reçoit CHF 6'500.- de sa commune alors qu'il n'est octroyé aucune subvention communale au Ju-Jitsu Judo Club Compesières. **M. D. Fischer** ajoute que ce club, dont les cotisations sont supérieures au Compesières FC, est parfaitement géré. L'encadrement des jeunes judokas est rémunéré entre 20 et 35 CHF/h alors qu'au sein du Compesières FC il s'élève à environ 10 CHF/h.

**M. B. Guex-Crosier** a entendu beaucoup de personnes s'exprimer en faveur du projet de délibération et peu en sa défaveur ; elle espère que le résultat du vote en sera le parfait reflet.

➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote le renvoi en commission du projet de délibération.**

Mme B. Guex-Crosier, MM. D. Fischer et A. Krasnosselski demandent un vote nominal.

Patrice Arioni	non	Bernard Boymond	non
Evelyne Butikofer	oui	Christophe Cortiglia	non
Muriel Devins	oui	Daniel Fischer	non
Béatrice Guex-Crosier	non	Christian Hottelier	oui
Alexandre Krasnosselski	non	Inès Micheli Kristof	oui
Ginior Rana Zolana	oui	Yves Rossier	oui
Thierry Schmid	non	Guillaume Thion	oui
Jacques Vallet	non		

Le renvoi du projet de délibération en commission est refusé par 8 voix contre et 7 voix pour.

➔ **La présidente soumet alors au vote l'approbation de la délibération.**

MM. P. Arioni, Ch. Cortiglia et A. Krasnosselski demandent un vote nominal.

Patrice Arioni	oui	Bernard Boymond	oui
Evelyne Butikofer	non	Christophe Cortiglia	oui
Muriel Devins	non	Daniel Fischer	oui
Béatrice Guex-Crosier	oui	Christian Hottelier	non
Alexandre Krasnosselski	oui	Inès Micheli Kristof	non
Ginior Rana Zolana	non	Yves Rossier	non
Thierry Schmid	non	Guillaume Thion	non
Jacques Vallet	oui		

D-1238 – Octroi d'une subvention au Compesières FC de CHF 8'000.- pour la section juniors

Considérant,

- la demande de soutien formulée par le Compesières FC à plusieurs reprises, et leur prise en compte des exigences de l'Exécutif en présentant un compte d'exploitation spécifique à la section juniors,
- la recherche de fonds menée par le club en organisant régulièrement des manifestations (banquet, tournoi de Pentecôte, etc.)
- le grand nombre de juniors présents chaque jour sur les terrains de football, dont 75 habitant la commune,
- l'engagement assidu des entraîneurs, coach et aides pour former les juniors dans le respect de la « Charte des droits de l'enfant dans le sport »,
- la formation continue des entraîneurs en possession de diplômes « Jeunesse et sport »,
- l'importance de valoriser et soutenir la pratique du sport pour une jeunesse dynamique, positive et ouverte sur le monde,
- la représentation du Compesières FC dans chaque catégorie de juniors,
- l'intégration des juniors dans les équipes d'actifs à la fin de leurs années juniors,
- le temps nécessaire à la commission pour examiner le projet de délibération P-D-1224/2009.

Sur proposition du groupe DC et Entente,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'accepter un crédit supplémentaire de fonctionnement pour l'année 2009 de CHF 8'000.- pour l'octroi d'une subvention à la section juniors du Compesières FC,
2. De couvrir ce crédit par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges,
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 3400.365.40.

**Cette délibération est refusée par 8 voix contre, 7 voix pour.**

## 10. P-M-1010 – Sécurité des écoliers sur le chemin de l'école de Compesières

La présidente cède la parole à **M. P. Arioni** qui, sur proposition du groupe DC et Entente et par le biais de la présente motion, demande à Monsieur le maire de faire le point sur la sécurité dans la commune et plus particulièrement sur celle des enfants aux abords de l'école. Il souhaite que soit réactualisée l'étude de sécurité globale qui avait été réalisée en 2000 tout en sachant qu'il existe à ce jour des projets concrets à Compesières. Le groupe DC et Entente propose cette motion suite à plusieurs demandes et remarques de communiens.

Cette motion est très probablement soutenue par l'ensemble des membres du Conseil municipal ; personne ne pouvant être indifférent à la sécurité des enfants sur le chemin de l'école. Après avoir consulté les archives récentes du Conseil municipal, **M. Th. Schmid** a constaté que ce sujet a déjà été abordé un certain nombre de fois.

- En mai 2002, un rapport de la commission des routes propose d'engager une patrouilleuse scolaire à Compesières ; proposition refusée ultérieurement par le Conseil municipal.
- Le 17 décembre 2002, le groupe DC et Entente dépose une motion demandant au maire d'étudier l'engagement d'un ASM (agent de sécurité municipal), la fermeture de la cour du château et l'élargissement du chemin menant à la ferme y compris une boucle de rebroussement ; cette motion a été rejetée par le Conseil municipal.
- Le 22 mai 2003, le Conseil municipal approuve le rapport de majorité de la commission des routes refusant l'engagement d'une patrouilleuse demandé par une pétition et préférant un ASM. Le Conseil municipal sera informé par la suite que la commune de Plan-les-Ouates ne peut partager un ASM avec celle de Bardonnex.
- Le 9 novembre 2004, le Conseil municipal refuse la proposition de Bardonnex Alternative de créer un poste de patrouilleuse scolaire.
- Le 2 octobre 2007, la commission des routes reçoit un courrier de l'APeBar demandant la fermeture de la cour du château, un parking le long du chemin menant à la ferme et la création d'un espace couvert pour les vélos.
- Le 19 mai 2009, la commission des routes a rendu son rapport démontrant qu'elle avait travaillé de manière assidue et pragmatique pour aboutir à des propositions visant à améliorer la sécurité des écoliers sur le site de Compesières. Ce soir, un crédit de CHF 625'000.- a d'ailleurs été voté pour la réalisation des mesures proposées dans ledit rapport.

M. Th. Schmid peine donc à comprendre pourquoi une motion relative à la sécurité des écoliers figure aujourd'hui à l'ordre du jour, ce d'autant plus que nombre de propositions y figurant sont caduques. La DGM (Direction générale de la mobilité) croule sous les demandes de la commune. Plusieurs études sur la circulation routière sont presque finalisées (routes d'Annecy, de Foliaz, du Pont-de-la-Fin ainsi que les sites de Charrot et Compesières), le kit « école » existe depuis de nombreuses années ; quant à l'engagement d'une patrouilleuse, Bardonnex Alternative se réjouit du volte-face du groupe DC et Entente. M. Th. Schmid ajoute que les études sur la sécurité routière sont très complexes et ne sont aujourd'hui réalisées que par des bureaux spécialisés. Pour ces raisons, il suggère que les motionnaires regardent la réalité et prennent la décision la plus logique qu'il y a à prendre, soit le retrait de leur projet de motion. Ceci aurait l'avantage d'éviter le classement des conseillers municipaux entre les gentils, ceux qui pensent à la sécurité des écoliers, et les méchants, ceux qui ne comprennent rien à rien et qui refuseraient ou renverraient le projet de motion en commission.

**M. P. Arioni** précise que l'intention du groupe DC et Entente n'était pas de catégoriser les conseillers entre les gentils et les méchants. Le projet est issu de discussions et de demandes de communiens de tous bords ; le giratoire de Compesières est par exemple très dangereux tout comme le passage piétons devant la Poste. Il relève que les parents d'élèves se confrontent tous les jours à ces préoccupations en accompagnant leurs enfants à l'école.

**M. A. Walder** n'a pas la prétention de faire personnellement une étude de circulation ; néanmoins et le cas échéant, il demanderait un crédit en conséquence. L'intérêt de cette motion est de fournir une réponse à des personnes qui s'inquiètent toujours plus. On sait que le risque zéro n'existe pas et pourtant tout le monde le demande. Il serait intéressant de quadriller tout le territoire et s'assurer qu'il n'y ait pas d'endroit potentiellement dangereux qui ait été oublié. La réponse à la motion ferait, en outre, office de publicité de tout ce que la commune essaie de mettre en place en termes de sécurité. Pour compléter le résumé de M. Th. Schmid, il rappelle que le budget pour l'engagement d'une patrouilleuse avait été mis en place mais qu'il avait été retiré en séance plénière du Conseil municipal.

Cette motion serait en effet l'occasion de publier un compte-rendu de ce qui est en train de se mettre en place. Néanmoins, **M. G. Vuillod** pense qu'il faut faire attention au déclenchement d'études sur études ; dans le cas de la route d'Annecy, il rappelle par exemple que la commune finance le travail alors qu'il s'agit d'une route cantonale. Il est agaçant de constater que les endroits potentiellement dangereux sont situés dans 85% des cas sur des routes cantonales. Il comprend très bien que la population soit inquiète mais malheureusement il s'agit trop souvent d'un territoire sur lequel la commune ne peut pas agir.

Faisant référence au rapport de M. J. Zwicky de mai 2002, **Mme E. Butikofer** constate que 70% des attentes de l'étude ont été satisfaites. Elle demande donc que le dernier considérant soit corrigé car il est incorrect.

La population n'a pas forcément conscience qu'il existe deux réseaux de routes sur la commune, les communales et cantonales. **M. Ch. Hottelier** pense qu'une communication s'avère très importante par le biais du journal communal par exemple.

Tout le monde approuve l'esprit de la motion présentée ce soir ; néanmoins, plusieurs formulations dérangent. **M. Th. Schmid** suggère que le groupe DC et Entente la retire et la transforme en proposition individuelle.

Plutôt que de retirer la motion, **M. P Arioni** propose que le texte soit modifié.

**M. G. Vuillod** souhaite la suppression du 2<sup>e</sup> considérant, la mairie étant plus que souvent en contact avec la DGM.

**M. A. Walder** précise que certains endroits, comme le passage piétons situé en face de la Poste, sont toujours en suspens et mériteraient justement une réflexion de la DGM.

**Mme I. Micheli Kristof** regrette la formulation de cette motion car elle laisse à penser que rien n'a été fait, ce qui n'est pas du tout le cas. Elle approuve néanmoins une information à la population qu'elle estime très importante.

- ➔ La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet la motion au vote après modification du dernier considérant : « les propositions d'amélioration étudiées et qui restent à concrétiser ».

M-1010 – Sécurité des écoliers sur le chemin de l'école de Compesières

Considérant,

- l'étude de sécurité de la commission des routes début des années 2000,
- la convergence des élèves (env. 175) dans la même école à Compesières,
- qu'une grande partie des activités périscolaires se déroulent également à proximité de Compesières,
- l'évolution importante du trafic routier de transit ces dernières années,
- la nécessité d'assurer une bonne sécurité aux enfants,
- les propositions d'amélioration étudiées et qui restent à concrétiser.

Sur proposition du groupe DC et Entente,

➔ **Le Conseil municipal invite le Maire à**

1. Réactualiser l'étude de sécurité rédigée par la commission des routes en 2000,
2. Prendre contact avec la Direction générale de la mobilité (DGM) afin de s'enquérir sur les nouveaux aménagements autorisés pour améliorer la sécurité des écoliers,
3. Étudier toutes les possibilités d'installations physiques pour atteindre cet objectif (feux boutons poussoirs, patrouilleuses, kit école, cours de sensibilisation ou autres),
4. Tenir le Conseil municipal informé des résultats de cette étude.

**Cette motion est prise à l'unanimité.**

## **VIII PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS**

### **1. Course du Conseil municipal**

**Mme B. Guex-Crosier, MM. B. Boymond et A. Krasnosselski** félicitent et remercient Mme M. Devins pour l'organisation de la course du Conseil municipal.

### **2. Déchets**

**M. D. Fischer** remercie la commune pour l'installation d'un container à compost derrière le hangar ; celui-ci s'est avéré fort utile lors de l'avant-première de Festiverbant.

### **3. Salle des commissions**

**M. D. Fischer** réitère sa demande d'installation de WI-FI dans la salle des commissions.

#### 4. Protocole

**Mme B. Guex-Crosier** s'insurge sur le fait que le courrier de M. J.-Ch. Delétraz, adressé au président du Conseil municipal, ait été lu au préalable en séance de la commission des routes et des emplacements communaux.

#### 5. Mot du maire dans une publication communale

**M. Th. Schmid** lit un extrait du mot du maire paru dans le programme du Tournoi de Pentecôte « ...notre club mérite le soutien inconditionnel des autorités ... » ; il souhaite des explications quant au terme « inconditionnel ».

Chacun connaît la position du maire quant au Compesières FC et **M. A. Walder** veut bien relancer le débat. Il trouve minable et grave que la subvention de CHF 8'000.- n'ait pas été accordée alors qu'elle touche directement 260 jeunes communiers.

#### 6. Présidence du Conseil municipal

**M. Th. Schmid** félicite la présidente pour la tenue de la séance qui, pour une première, n'était pas facile.

**Mme I. Micheli Kristof** se joint à ces félicitations et informe que le groupe Radical, Libéral et Plus offrira le verre de l'amitié lors de la prochaine séance, la présente séance se terminant trop tardivement.

#### 7. Déménagement

Comme chacun le sait, **M. Y. Rossier** déménagera à la fin du mois dans le canton de Vaud. Il remercie ses collègues du Conseil municipal pour les deux années passées en leur compagnie ; il espère avoir le plaisir de les accueillir lors d'un prochain passage à Chevilly.

#### 8. Vote nominal

**Mme M. Devins** demande quelle est la différence entre un vote nominal et un vote à main levée.

**M. A. Walder** l'informe que le vote nominal est détaillé sur le procès-verbal, ce qui n'est pas le cas du vote à main levée.

#### 9. Décès de M. Jean-Pierre Ramuz

Au nom du Conseil municipal, **Mme H. Schneuwly** présente ses sincères condoléances à Mme N. Mouty suite au décès de son papa.

## **IX CALENDRIER**

Commissions	Aménagement	07.09.09	18h30	Salle des commissions
	Bâtiments et écoles	22.09.09	18h30	Salle des commissions
	Environnement et développement durable	07.09.09	20h00	Salle des chevaliers
	Finances et sécurité	---.--		
	Routes, travaux et emplacements communaux	29.06.09	17h30	Salle des commissions
	Sociale et culture	14.09.09	18h30	Salle des commissions
		15.10.09	18h30	Salle des commissions
19.11.09		18h30	Salle des commissions	

### Autres dates à retenir :

Bureau du Conseil municipal : 2 septembre 2009 – 18h30 à la mairie.

Conseil municipal : 15 septembre 2009 – 20h30 à la salle des chevaliers.

Théâtralair : le 20 août 2009 à 20h30 dans l'amphithéâtre du centre communal.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente remercie l'assistance et lève la séance à 23h30.

Helen Schneuwly, Présidente

Christian Hottelier, Secrétaire

Genève, le 4 juillet 2009/fb